

Informations communales relatives à la réunion du Conseil municipal du 26 juin 2020

1. Terrains communaux

- Lotissement de la Corvée :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- de nommer la voie d'accès au lotissement, impasse Combe Belin
- de fixer le prix de vente des parcelles de terrain à 62 € HT/m² soit 74,40 € TTC/m²

- Demande de terrain de M. Pesenti :

Le Conseil municipal décide de vendre une bande de terrain d'aisance de 4 mètres de largeur.

2. Vote des taxes

	2019			2020		
	bases d'imposition effectives	taux	Produit	bases d'imposition prévisionnelles	taux	Produit
taxe d'habitation	802 413	18.45	148 045	Compensation		152 434
taxe foncière (bâti)	487 243	11.10	54 084	498 200	11.99	59 734
taxe foncière (non bâti)	80 329	18.40	14 780	81 300	19.87	16 154
TOTAL			216 909			228 322

Les taux communaux 2020 proposés sont adoptés à l'unanimité.

3. Vote des budgets 2020

Le Maire présente au Conseil municipal les budgets 2020 :

Budget communal (57000)

Dépenses de fonctionnement : 575 783,73 €

Dépenses d'investissement : 364 604,00 €

Recettes de fonctionnement : 866 750,41 €

Recettes d'investissement : 364 604,00 €

Budget forêt (57600)

Dépenses de fonctionnement : 112 830,00 €

Dépenses d'investissement : 35 505,01 €

Recettes de fonctionnement : 465 683,84 €

Recettes d'investissement : 35 505,01 €

Budget lotissement de Thurey (57500)

Dépenses de fonctionnement : 108 384,04 €

Dépenses d'investissement : 0,00 €

Recettes de fonctionnement : 108 384,04 €

Recettes d'investissement : 0,00 €

Budget lotissement de la Corvée (57700)

Dépenses de fonctionnement : 532 518,00 €

Dépenses d'investissement : 9 000,00 €

Recettes de fonctionnement : 532 518,00 €

Recettes d'investissement : 9 000,00 €

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les budgets présentés.

4. Pylône Free

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de bail de la société Free pour l'installation d'un pylône de téléphonie mobile « rue des Combottes, en amont des conteneurs à verre » et autorise le maire à signer les documents.

5. Urbanisme

Certificat d'urbanisme :

M. LAMBERT Eric

Maison individuelle

Rue de la Grosse Haie

Déclarations préalables :

M.BALANCHE Hubert	Panneaux solaires	2 rue de la Côte
GAEC SAPOLIN	Panneaux solaires	Chemin du Tremblois
Mme SAPOLIN Thérèse	Panneaux solaires	11 rue de la Vigne
GAEC JDD VERNEREY	Panneaux solaires	17 bis rue de la Vigne
Mme PRALON Martine	Rénovation des façades	1 impasse de Thurey
M. PROUPIN Philippe	Pose d'un velux	2 rue de l'Etoile
M. BRUCHON Henri	Création d'une pergola	15 Grande rue

6. Forêt

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, sur proposition de la commission forêt, les travaux à réaliser pour l'année 2020 dans les parcelles 31, 33, 42 et 43.

7. Taxe de séjour

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs (par personne et par nuitée) de la taxe de séjour de la façon suivante :

Catégories d'hébergement	Tarifs adoptés
Palaces	1.00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1.00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €

Hébergements	Taux adopté
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air *	1.25 %

* le taux adopté s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé voté par la collectivité ou du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles, le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

8. Cartes jeunes

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de proposer à la vente aux jeunes du village (moins de 30 ans), à partir du 1^{er} septembre 2020, la carte avantages jeunes, saison 2020/2021, au prix de 6 € au lieu de 8 €.

9. Informations diverses

➤ Syndicat intercommunal des eaux de la Haute-Loue :

A la demande du président du syndicat, MM. Eric Limacher et Claude Béliard sont nommés respectivement responsable technique et référent défense incendie.

➤ Date à retenir :

28 août

Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30

Les agents de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bourgogne – Franche-Comté et ceux auxquels cette administration aura délégué ses droits sont autorisés à pénétrer, selon les formalités décrites à l'article 4 du présent arrêté, sur les propriétés privées, closes ou non closes (à l'exception des domiciles et locaux à usage d'habitation), situés sur le territoire de l'ensemble des communes du département du Doubs. Ils sont également autorisés à franchir les murs et autres clôtures et obstacles qui pourraient entraver leurs opérations.

Ils ont pour mission d'exécuter les opérations nécessaires à la réalisation de l'inventaire du patrimoine naturel et des études menées dans le cadre de Natura 2000.

Cette autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 2024

(le présent arrêté est visible sur le panneau d'affichage place la Poste et sur notre site internet www.naisey-les-granges.fr)

➔ RAPPEL DE CIVILITÉS



- GESTES CITOYENS

**RAMASSER LES CROTTES DE SON CHIEN EST UN GESTE SIMPLE
LES TROTTOIRS ET ACCOTEMENTS DE NOTRE VILLAGE
NE SONT PAS DES CROTTOIRS.
PENSEZ A NOS EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

- **NUISANCES SONORES** : les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants ;

du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 14h à 19h30

les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19 h 30

les dimanches et jours fériés de 10 à 12 h

➔ HORAIRES D'OUVERTURE :

- Agence postale : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 15h30 – 18h00
samedi : 9h30 – 11h30

- Secrétariat de mairie : lundi, jeudi, vendredi, samedi : 9h00 – 12h00
mardi : 16h00 – 19h00

**Agence postale et secrétariat de mairie
fermés lundi 13 juillet**

➔ ANIMATIONS :

- La brocante 2020 est annulée en raison des mesures sanitaires.

- CINEMA - l'écran mobile diffusera le film « **DE GAULLE** » salle Charles Parisse le 7 juillet 2020 à 20h30
Les places sont limitées en raison des mesures sanitaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS SOUHAITE UN BEL ÉTÉ,
PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES, PENSEZ AUX GESTES BARRIÈRES.



Naiséens, Naiséennes,

Le 15 mars, dans un contexte très particulier et malgré les risques que cette pandémie vous faisait courir, vous êtes venus nombreux exprimer vos choix par vos votes. Vous nous avez accordé votre confiance dès le premier tour pour gérer et animer notre commune, pendant les six prochaines années, soyez en remerciés.

Nous avons vécu pendant près de deux mois une situation sanitaire très compliquée, que nous n'avions jamais connue.

Ce confinement a été pour beaucoup d'entre nous, les personnes âgées ou seules, les enfants, les familles, difficile à vivre, aussi bien matériellement que physiquement, mais surtout moralement.

Nous avons dû nous adapter et faire preuve de rigueur dans nos gestes quotidiens, afin d'appliquer au mieux les consignes sanitaires qui nous étaient transmises par les autorités de notre pays.

Nous pouvons dire que nous avons, en très grand nombre, fait preuve de respect et de civisme. Nous avons eu la chance que cette maladie ne touche que quelques-uns de nos concitoyens et ne fasse pas de victime.

De notre côté, les élus, nous nous sommes organisés de façon à pouvoir répondre aux demandes d'aide de la population, en matière d'approvisionnement. Nous profitons de cette lettre pour remercier les personnes qui se sont manifestées en mairie ou auprès du maire en proposant leur aide.

Dans le domaine scolaire, nous avons apporté notre aide aux enseignants en distribuant aux enfants les travaux qui leur étaient destinés. Nous avons travaillé à la réorganisation des classes, afin de permettre l'accueil des enfants dans le respect des règles d'hygiène particulièrement contraignantes. Ceci s'est fait en étroite collaboration avec l'équipe enseignante et les agents communaux, qu'ils soient tous remerciés. Nous voulons aussi souligner l'engagement et le professionnalisme de la directrice, Madame Robert, à qui nous adressons un merci particulier.

La distribution des masques a été faite en deux fois, pour des raisons d'approvisionnement. Mais aussi de deux façons différentes, lors de la première dotation nous n'étions pas, administrativement, en mesure de gérer cette attribution dans les boîtes à lettres. Ce fut chose faite la deuxième fois.

La levée, même partielle des règles de confinement, nous a permis de mettre enfin en place le nouveau conseil le 23 mai. Il comprend neuf nouveaux élus et six ayant siégé lors de la précédente mandature. Certaines commissions sont, comme nous l'avions annoncé, ouvertes aux personnes qui le souhaitent, n'hésitez pas, inscrivez-vous en mairie, vous serez les bienvenus (Forêt - Environnement - Terrains communaux / Bibliothèque / Bâtiments communaux – Voirie et Réseaux).

L'équipe est maintenant en place, le travail a commencé, nous allons tout faire pour que notre village vive et prospère...

Merci encore pour votre confiance.

Cordialement

Pour l'équipe municipale

Le Maire,
Jacky Morel

